



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

12/12/2024

AFFICHEE LE :

12/12/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 25

VOTANTS : 27

DATE D’AFFICHAGE DES DÉLIBÉRATIONS

19 décembre 2024

L’an deux mil vingt quatre, le 18 décembre , à 19h00

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRÉSENTS : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Laurence FILOCHE-GARNIER, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Laetitia POT-TIER-DESHAYES, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VAS-TEL, Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON, Corine RAYMONDE, Christian LOUIS

ABSENTS : Annick LECHANGEUR, Chantal HENRY

PROCURATIONS : Claude REMUSON À Serge RICCI, Fabienne KACZMAREK À Hélène BURGAT,

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné(e) comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

OUVERTURE ANTICIPÉE DES CRÉDITS D’INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

DELIBERATION N° DELIB-2024-125

RAPPORTEE PAR : Madame Josiane MALLET

L'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Jusqu'à l'adoption du budget, « l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette » (et hors restes à réaliser).

Une ouverture anticipée de crédits d'investissement est proposée au Conseil Municipal jusqu'au vote du Budget primitif 2025 prévu au mois de mars 2025. Ces crédits ouverts par anticipation seront repris au Budget primitif.

Le montant des dépenses réelles d'investissement inscrites au Budget principal 2024 (BS et DM incluses), hors restes à réaliser et chapitre 16 « remboursement d'emprunt », s'élève à 5 683 764,75 euros (Chapitres 20+204+21+23). Conformément aux textes applicables, l'ouverture anticipée des crédits d'investissement avant le vote du Budget primitif 2025 pourrait être d'un montant maximum de 1 420 941,19 euros (soit 25%).

Les propositions d'ouverture anticipées de crédits sont les suivantes pour le budget principal :

BUDGET VILLE DE MONDEVILLE

Chapitre / Article comptable	Libellé du Chapitre/Article	Ouverture anticipée des crédits d'investissement en 2025
20	Immobilisation incorporelles (frais d'études, licences)	60 000 €
2031	Frais d'études	60 000 €
204	Subventions d'équipement versées	100 000 €
204182	Bâtiments et installations	100 000 €
21	Immobilisations corporelles (agencements de terrain, achats de matériels...)	957 600 €
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	24 000 €
2128	Autres agencements et aménagements	117 000 €
21351	Bâtiments publics	536 600 €
2152	Installations de voirie	30 000 €
21531	Réseaux d'adduction d'eau	10 000 €
21532	Réseaux d'assainissement	90 000 €
21538	Autres réseaux	20 000 €
21568	Autre matériel & outillage d'incendie et de défense civile	15 000 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	40 000 €
21828	Autres matériels de transport	20 000 €
21831	Matériel informatique scolaire	2 000 €
21838	Autre matériel informatique	12 000 €
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	2 000 €
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	5 000 €
2185	Matériel de téléphonie	10 000 €
2188	Autres immobilisations corporelles	24 000 €
23	Immobilisations en cours (gros travaux...)	80 000,00 €
2313	Constructions	80 000 €

	TOTAL	1 197 600,00 €
--	--------------	-----------------------

Les propositions d'ouverture anticipée de crédits pour le budget annexe Transport sont les suivantes :

BUDGET ANNEXE TRANSPORT

Chapitre / Article comptable	Libellé du Chapitre/Article	Crédits d'investissement ouverts en 2024	Ouverture anticipée des crédits d'investissement en 2025
21	Immobilisations corporelles (matériel de transport...)	299 293,48 €	5 000,00 €
2182	Matériel de transport	298 988,48 €	5 000,00 €
2188	Autres	305,00 €	0,00 €

Vu l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les crédits inscrits en section d'investissement du budget primitif 2024, du budget supplémentaire et des décisions modificatives,

Après saisine de la Commission des finances, moyens généraux et commande publique du 11 décembre 2024,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement nécessaires, à hauteur des montants totaux tels que détaillés ci-dessus par chapitre et articles, pour le budget principal de la Ville de Mondeville et pour le budget annexe Transport avant le vote du budget primitif 2025,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte se rapportant à la présente délibération.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT

Le secrétaire de séance,
Kévin LEBRET